

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 38 (1909)
Heft: 12

Artikel: Débuts pédagogiques [suite]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1039398>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DÉBUTS PÉDAGOGIQUES



I. A MARSILLENS

(Suite.)

24. Beaux témoignages de fidélité et d'estime mutuelles.

Depuis mon départ des écoles cantonale et normale, je n'ai jamais oublié mes anciens professeurs auxquels je dois tant de bienfaits. Il y en avait quelques-uns que j'aimais de préférence, entre autres notre vénéré directeur Daguët, qui avait pour moi une sollicitude toute paternelle et avec lequel j'ai entretenu des relations suivies jusque peu de mois avant sa mort; puis j'avais en M. Ducotterd et notre vénérable aumônier Perroulaz des protecteurs dévoués, des amis auxquels je pouvais sans réserve me confier. Cela expliquera le besoin impérieux que j'éprouvais d'aller les voir toutes les cinq ou six semaines à Fribourg. C'était toujours une vraie fête pour moi, aux jours de congé, de me lever avant l'aurore pour « descendre à la capitale ». Je me souviens qu'une fois je ne m'étais rasé que d'un côté du visage pour faire le voyage de Fribourg. C'est M. Ducotterd qui s'aperçut le premier de ce lapsus barbifère, s'en égayant à ma plus grande confusion. Dans ces douces et réconfortantes entrevues, j'étais tout fier d'accompagner mes anciens professeurs « prendre la tasse » au *Café Zœhringen* ou au *Cercle du Commerce*. Chaque fois je rentrais de ma course pédestre encouragé et fortifié dans ma tâche. Le bon papa Daguët, surtout, prenait un vif intérêt à ma position.

Or, un jour que j'étais descendu à Fribourg (à pied, cela va sans dire, jamais je ne me servais d'autre véhicule que de celui de mes jambes), je rencontrai au *Café du Commerce*, outre MM. Daguët et Ducotterd, le chanoine Perroulaz, alors inspecteur des écoles de Fribourg. « Mon cher Després, me dit-il à brûle-pourpoint, nous avons pour vous un poste à l'une des classes de nos écoles primaires. L'exa-

men de concours aura lieu tel jour, à telle heure; présentez-vous y. »

Au jour et à l'heure convenus, j'étais à la Préfecture de Fribourg, subissant l'examen avec deux ou trois concurrents; et peu de jours après, je recevais de la Direction de l'Instruction publique ma nomination d'instituteur de la 1^{re} classe des garçons des écoles primaires de Fribourg, brevet signé par M. Hubert Charles (vulgo : *Charles de Riaz*).

J'avais agi un peu à la légère, me laissant emporter par mon attachement à mes protecteurs, plutôt que par le raisonnement. Du moment où je recevais ce brevet, qui allait m'arracher à mes chers enfants de M., à une commune que je chérissais et qui me payait de retour, j'éprouvai un amer repentir. Je communiquai mon brevet de nomination au Conseil communal. Jusqu'à ce jour, j'avais le traitement annuel qu'on sait, 435 fr. et le reste, traitement qui ne supportait pas la comparaison avec celui que j'avais en perspective à Fribourg.

Le Syndic s'empressa de venir chez moi : « L'on vous aime, me dit-il; nous serions profondément affligés de votre départ; et puis, l'on porterait avec plaisir votre traitement au maximum » (600 fr. à cette époque). — Si la commune tout entière y consent, eh bien! c'est avec bonheur que je resterai à Marsillens », répondis-je. D'accord avec le Conseil communal, le Syndic convoque une assemblée bourgeoise et lui soumet ma question de départ ou d'augmentation de traitement. L'augmentation fut votée à l'unanimité des voix.

Profondément touché de ce témoignage d'affection, j'écrivis immédiatement au Directeur de l'Instruction publique la lettre suivante :

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Plusieurs motifs m'engagent à ne pas accepter ma nomination au poste de la 1^{re} classe des garçons de la ville de Fribourg.

Lorsque je donnai au Syndic connaissance de la nouvelle qui m'était arrivée, il convoqua immédiatement l'assemblée communale où, à l'unanimité des voix, on vota le maximum de mon traitement.

Depuis que j'ai débuté à Marsillens, aucune ombre n'est venue troubler l'harmonie qui règne entre les autorités locales, le Pasteur de la paroisse et les parents d'un côté, et l'instituteur de l'autre. J'ai de plus une école composée des meilleurs enfants que l'on puisse trouver, des enfants animés des sentiments qui font le vrai chrétien et le bon

Suisse. Tous nous sommes donc réciproquement bien chers et très attachés. Si donc je quittais mon poste actuel, ce serait une ingratitude de ma part, en retour de l'affection que me portent les pères de famille ; ce serait méconnaître la générosité des braves citoyens de M., qui ne reculent devant aucun sacrifice pour l'instruction de la jeunesse et la prospérité de l'école :

Cependant, Monsieur le Directeur, si je savais être plus utile à la ville que dans un village, je n'hésiterais pas un instant à me rendre à vos ordres ; mais, pour le moment, il me semble que ma place est à la campagne.

Toujours plein de soumission à vos ordres et de dévouement pour mon pays, j'ai l'honneur, très honoré Directeur, de vous présenter mes humbles respects.

N. DESPRÉS.

A cette lettre, je reçus du Directeur de l'Instruction publique, M. Charles, la réponse suivante :

Fribourg, le.....

M. Després, instituteur, à Marsillens.

MONSIEUR,

Vous m'annoncez, par votre lettre en date du..., que la commune où vous êtes placé, apprenant votre nomination à l'une des écoles primaires de la Ville de Fribourg, avait porté votre traitement au maximum, en témoignage de sa satisfaction et que, ne pouvant y résister, vous désirez rester au milieu d'une population que vous aimez et qui vous montre tant d'attachement, tout en déclarant que vous êtes prêt à vous soumettre aux ordres qui pourraient vous être donnés.

Je sais trop apprécier les bons sentiments qui vous animent les uns envers les autres pour y apporter la perturbation par une mesure qui ne se justifierait en aucune manière. Je ne puis donc qu'approuver la résolution que vous avez prise et je vous charge de faire savoir au conseil communal, comme aussi à la commission scolaire de Marsillens que je vous félicite tous de cet accord et de l'excellent esprit qui vous anime.

Recevez, Monsieur, etc.

Le Directeur : H. CHARLES.

Lorsque je retournai à Fribourg et que je revis le chanoine — inspecteur — M. Perroulaz, il me témoigna toute son indignation : « Vous nous avez joué un vilain tour, me dit-il ; aussi, on ne s'occupera plus de vous à l'avenir. » A son point de vue, M. Perroulaz avait tout à fait raison,

et l'on pourra porter sur moi le jugement que l'on voudra. Néanmoins, je ne me suis jamais repenti d'avoir refusé le poste de Fribourg; cela m'aurait certainement détourné de la voie que la Providence m'avait tracée.

(A suivre.)

Antialcoolisme et éducation

(Suite)

Écoutons encore nos Evêques, qui sont nos guides dans l'éducation chrétienne : « Un devoir important qui s'impose particulièrement de nos jours dans l'éducation de la jeunesse, c'est de la prémunir à temps contre les dangers de l'alcool. C'est dès leurs premières années que les enfants doivent être habitués à la simplicité dans les vêtements et la nourriture; il ne faut pas les amollir, mais autant que possible les endurcir et surtout les éloigner des friandises. Quand des parents aveugles gâtent leurs enfants, il en résulte souvent plus tard un goût fatal pour les jouissances des sens.

« A plus forte raison est-il inconvenant de donner à des enfants des boissons enivrantes (vin, bière, cidre, liqueurs). Elles sont pour eux, à la lettre, un poison. Aux enfants, il faut aussi des joies et des rafraîchissements, mais on ne doit pas les leur procurer par le moyen de l'alcool. Ce serait pécher et contre leur âme et contre leur corps, et leur préparer les voies à de mauvaises habitudes.

« Le meilleur moyen de les préserver pour l'avenir d'une dégénération funeste, c'est une éducation vraiment chrétienne : la foi, la crainte de Dieu, la piété et l'abnégation morale. Le jeune chrétien ainsi élevé connaît des joies meilleures que celles de la sensualité; il possède dans sa religion les motifs et la force de dominer les convoitises sensuelles », p. 21.

Ces déclarations des Evêques sont basées sur les données de la science médicale et sur les constatations de l'expérience. « A part quelques exceptions, pour causes de maladies, disait encore le Dr Castella, il est certain pour moi que les boissons alcooliques ne conviennent guère avant l'âge mûr; la plupart des enfants et des jeunes gens jusqu'à l'âge de 20 à 25 ans se portent infiniment mieux, lorsqu'ils n'en font pas usage. »

Si donc les Autorités supérieures voient avec plaisir la sainte abstinence totale mise en honneur à l'*Ecole normale*, comme